



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

terrorisme

Question écrite n° 7281

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur les inquiétudes légitimes des Parisiens face aux menaces potentielles de contamination des réseaux d'eau potable de la capitale. Puisque les formes du terrorisme international se diversifient pour atteindre des cibles les plus variées, aucun secteur public de notre vie quotidienne ne doit être négligé pour sa protection. Sachant que les réseaux d'eau existants sont très vulnérables aux menaces chimiques et bactériologiques, elle lui demande de bien vouloir lui préciser si le plan Biotox mis en place après les événements du 11 septembre 2001 est aujourd'hui suffisant, ou s'il est prévu de renforcer les mesures déjà prises pour prévenir efficacement ces dangers nouveaux qui ne relèvent plus de la science-fiction, et assurer la sécurité sanitaire de nos administrés.

Texte de la réponse

Compte tenu de la vulnérabilité des dispositifs publics d'alimentation en eau potable vis-à-vis de menaces potentielles de contamination à la suite d'un acte de malveillance, les ministères chargés de la santé et de l'environnement ont adressé, à plusieurs reprises depuis la fin de l'année 2001, des consignes aux préfets visant à renforcer les actions à mettre en oeuvre par les responsables et les exploitants des dispositifs de distribution d'eau afin de prévenir, autant que possible, les risques liés aux menaces terroristes et répondre à l'inquiétude légitime de la population. Ces consignes consistaient notamment à renforcer la protection des installations (surveillance, installation de dispositifs anti-intrusions, etc.) et à augmenter la teneur en chlore dans l'eau destinée à la consommation. Le bilan d'application de ces mesures durant l'année 2002 a révélé que les instructions ont été suivies d'une mise en oeuvre rapide. Compte tenu du contexte international vis-à-vis de la menace terroriste, ces mesures ont été prorogées jusqu'à présent. En outre des équipements spécifiques pour renforcer le contrôle en continu de la qualité de l'eau ont été mis en place par les responsables de la distribution publique d'eau, dans un certain nombre d'agglomérations, dont l'agglomération parisienne. Un réseau national de laboratoires chargés des analyses de la qualité des eaux a été mis en place pour effectuer les analyses spécifiques en cas de menace terroriste. Par ailleurs, des moyens de détection rapide de plusieurs agents de la menace ont été livrés à ces laboratoires ainsi qu'aux laboratoires des principaux distributeurs d'eau.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7281

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2002, page 4427

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6735